

choses au comité. Je tiens cependant à montrer l'illogisme du député en signalant que la production de charbon néo-écossais de 1960 a dépassé celle de 1959. C'est assez pour montrer que le député se trompait. L'honorable député a fait erreur aussi en appliquant cette observation au Nouveau-Brunswick où il y a eu une augmentation semblable. L'augmentation n'est pas suffisante pour motiver le maintien en exploitation des houillères mais elle nous prouve une fois de plus que l'honorable député de Bonavista-Twillingate se trompe.

Je n'ai pas l'intention de relever les observations sur le programme libéral avant les élections de 1957. Je ferai simplement remarquer que si ce programme correspondait à ce que le député nous a exposé, lui et ses amis auraient dû s'entendre avant d'aller en Nouvelle-Écosse. Ainsi, on n'aurait pas menacé un ministre de le chasser d'une ville de cette province, car il aurait pu s'inspirer des idées que les honorables vis-à-vis nous exposent cet après-midi.

L'honorable représentant m'a reproché certaines observations que j'avais faites hier. Je lui ai demandé s'il approuvait l'attitude des dirigeants du syndicat des mineurs. Il a répondu qu'il n'avait rien à y voir et a ensuite prétendu que je n'avais moi-même proposé aucune idée valable. Ensuite, il a présenté précisément une recommandation que j'avais faite au gouvernement il y a plusieurs mois. Elle est inscrite à mon nom dans le *Feuilleton* du 20 mars dernier et pourtant, après avoir prétendu que je n'avais proposé aucune solution, l'honorable député propose lui-même la solution que j'avais déjà recommandée à l'égard des régions minières de la Nouvelle-Écosse. L'honorable député a prétendu que je n'avais proposé aucune solution, et pourtant il a justement recours à cette solution même, qui a été présentée en vue de résoudre le problème des houillères de la Nouvelle-Écosse; mais il donne l'impression qu'il s'agit d'une idée nouvelle. Il a nié avoir dit que l'idée était nouvelle ou avoir prétendu qu'elle était originale, mais c'est quand même l'impression qu'il a laissée aux députés.

Quant aux possibilités de trouver une solution au problème—et je m'empresse de dire aux députés que l'idée n'est pas de moi, mais qu'elle est énoncée dans un rapport sur l'activité des industries houillères aux États-Unis—je signale que le dirigeant international de mon propre syndicat a jugé bon de lancer l'idée «du charbon par fil», soit le chauffage domestique par l'électricité, et il s'est engagé à verser \$250,000 pour la propagation de cette idée par l'Association des entrepreneurs électriciens des États-Unis.

A mon avis, c'est une magnifique occasion pour l'industrie houillère. Il faudra, évidemment, réduire considérablement le coût de

production de l'énergie électrique si l'on veut lancer ce programme. Je crois savoir qu'il y a au moins 10,000 foyers de la province de Québec qui sont chauffés à l'électricité. Quand on songe à la supériorité du charbon comme combustible en comparaison du pétrole et du gaz naturel, je dis, en parlant de ce programme de «charbon par fil», que le charbon est bien supérieur à toutes les autres catégories de combustible.

J'ai l'impression que la province d'Ontario a sérieusement songé à recourir à ce système en vue de fournir le chauffage domestique en utilisant le charbon comme combustible, et c'est là une magnifique occasion pour l'industrie du charbon. Le fait d'adopter un pareil programme, naturellement, n'adoucirait pas les difficultés actuelles de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, il remédierait sensiblement aux problèmes de l'industrie houillère à l'avenir.

Monsieur le président, je me permets ici de faire certaines observations à propos des lignes de conduite suivies par la société houillère elle-même. Qu'il me soit permis également de me reporter, comme l'a fait l'honorable député de Bonavista-Twillingate, à des déclarations qui ont été faites pendant la dernière conférence sur le charbon, ici à Ottawa. Je parle évidemment de la déclaration faite par le ministre du Travail au cours de cette conférence, selon laquelle le gouvernement acquitterait la note. J'estime que l'honorable député a cherché à donner au comité l'impression que le ministre du Travail s'était dédit là-dessus. Ce n'est pas du tout le cas. Jusqu'ici, la seule formule que le gouvernement a pu trouver pour aider l'industrie du charbon est celle des subventions. Il est impossible de trouver une autre formule qui puisse être adoptée et qui puisse être mise en œuvre pour fournir cette assistance.

Le gouvernement a offert ce genre d'assistance à l'industrie de la houille, mais la compagnie, à cause de sa propre ligne de conduite, a dit qu'elle ne voulait pas de cette assistance. A cet égard, je désire parler de la réunion qui a eu lieu en décembre l'an dernier, alors que les représentants de la compagnie ont dit que la mine Caledonia allait fermer le 14 janvier. Assistait à cette réunion, comme l'honorable député de Bonavista-Twillingate l'a dit, des représentants du Cap-Breton, soit des délégués des autorités municipales, des dirigeants syndicaux, le premier ministre provincial et des représentants du clergé et de diverses municipalités.

A ce moment-là, la compagnie a dit qu'elle n'était pas intéressée à toucher l'aide que le gouvernement fédéral offrait. Elle était inflexible dans son refus de l'aide offerte par le gouvernement, pour empêcher la fermeture de la mine Caledonia. Je veux parler ici